

18 février 2013

Feuille de route pour une politique française de promotion de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) en tant qu'élément d'une diplomatie économique

La France entend, aujourd'hui, être reconnue comme un des acteurs importants de la construction des normes de RSE, celle-ci étant entendue comme une méthode d'amélioration de la gouvernance internationale, de l'aide au développement et de promotion de notre commerce extérieur. Nos ambassades ont un rôle important à jouer dans cette démarche, par le biais de différents axes d'action détaillés dans la présente feuille de route qu'elles sont invitées à mettre en œuvre dans l'ensemble des politiques qu'elles mènent et en mobilisant l'ensemble des services ainsi que les acteurs économiques français.

En quelques années, la responsabilité sociale des entreprises (RSE) est devenue un enjeu d'élaboration de nouveaux modèles de développement et de promotion des droits fondamentaux qui intéresse de manière croissante la sphère publique et la sphère privée. L'organisation des entreprises par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la décision économique influe sur leur gestion, leur performance et leur compétitivité. Cette dimension est désormais largement intégrée par la communauté des investisseurs et par la société civile au sens large.

La Commission Européenne définit [COM(2011)-681] la Responsabilité Sociale des Entreprises comme étant «la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société». Pour assumer cette responsabilité, il faut au préalable que les entreprises respectent la législation en vigueur et les conventions collectives conclues entre partenaires sociaux. Afin de s'acquitter pleinement de leur responsabilité sociale, il convient que les entreprises aient engagé, en collaboration étroite avec leurs parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et de consommateurs dans leurs activités commerciales et leur stratégie de base.

En cosignant la déclaration finale du Sommet des chefs d'Etat de la Francophonie par laquelle ses membres "« s'engage[nt] à promouvoir la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et (...) à adhérer aux instruments, normes et principes internationaux pertinents », le président de la République a signifié l'importance du sujet pour la France et la nécessité d'une coopération exigeante sur ce thème avec les pays en développement. La France entend, aujourd'hui, être reconnue comme un des acteurs importants de la construction des normes de RSE. Cette aspiration s'inscrit dans le projet d'une « diplomatie économique » conforme aux valeurs et à l'identité de la France.

L'action de la France en matière de RSE est de nature à permettre aux entreprises françaises d'être davantage perçues comme des partenaires privilégiés pour les décideurs des pays en développement ou émergents. Les performances des entreprises françaises en matière de RSE sont également un facteur de compétitivité durable qu'il importe de mieux valoriser dans ce qui relève de leur compétitivité hors coût...

Nos ambassades ont un rôle important à jouer dans cette démarche. Plusieurs axes d'action vous sont proposés dans cette perspective, que vous êtes invités à mettre en œuvre dans l'ensemble des politiques que mène votre poste et en mobilisant l'ensemble des services :

- **A. Proposer à un certain nombre de gouvernements une coopération dans la construction de leurs normes nationales de RSE. A l'offre française de coopération en matière de gouvernance démocratique, doit être ajouté un volet « appui à la gouvernance RSE ».** Chaque ambassade est invitée à identifier les besoins et à formuler l'offre correspondante. Celle-ci pourra en particulier intégrer les indicateurs formalisés par les agences multilatérales lors des travaux du G20 Développement, qui visent à identifier les investissements étrangers maximisant les retombées en termes d'emplois et de valeur ajoutée

durable dans les pays à faible revenu.

- **B. Accompagner les initiatives collectives d'entreprises et d'associations locales promouvant la RSE dans les pays en développement et valoriser l'offre française en la matière.** La France doit appuyer ces initiatives locales ou en favoriser l'émergence. Pour cela elle doit s'appuyer sur les meilleures pratiques des entreprises françaises et capitaliser sur les initiatives internationales telles le Pacte Mondial des Nations Unies. La préservation de l'environnement, les conditions de travail satisfaisantes et les retombées sociales et économiques de l'activité de nos entreprises doivent être mises en avant et encouragées, de même que la place faite au commerce équitable. Les plans d'action des ambassades (volet économique) rendront compte des initiatives des postes en la matière

- **C. Accompagner les initiatives des acteurs français contribuant à la production de biens et services de base concourant à la lutte contre la pauvreté** ou le changement climatique, et à la préservation de la sécurité alimentaire ou de la santé individuelle et collective. Les priorités sectorielles de la diplomatie économique française appuieront les actions de développement économique, les efforts de réduction des émissions de GES et d'adaptation au changement climatique, les systèmes agricole et agroalimentaire durables et les actions de prévention et de soin en matière de santé accessibles au plus grand nombre et aux plus démunis. Dans les secteurs de l'alimentation, de l'eau, de la santé et des télécommunications, des potentiels importants de coopération entre nos ambassades et les entreprises de ces secteurs existent et sont susceptibles de valider des modèles économiques offrant des produits adaptés aux besoins prioritaires des plus pauvres. Les Ambassadeurs sont invités à mettre en avant, avec les acteurs économiques français engagés et les communautés locales bénéficiaires, les initiatives concluantes en matière de services « à la base de la pyramide » qui peuvent influencer positivement sur le modèle local de développement.

- **D. Construire une relation partenariale dans ces domaines avec les autres pays européens, en particulier l'Allemagne** pour faire progresser les normes en matière de RSE et leur intégration dans les marchés publics, les négociations commerciales et le financement de projet par les bailleurs bilatéraux et multilatéraux. Les Ambassades sont invitées à se rapprocher des agences de coopération des autres pays européens lorsqu'elles portent des projets dans le domaine de la RSE afin d'explorer les possibilités de partenariat et la manière de peser plus efficacement dans les cahiers des charges des appels d'offres tant pour les marchés publics que pour le financement de projets.

La transversalité du thème de la RSE impose une organisation adaptée au service de l'offre de coopération de la France dans ce domaine. **Une organisation interservices** (SCAC, service économique, conseiller social, Institut Français) **associant l'antenne de l'AFD** et animant régulièrement des **échanges avec les acteurs économiques privés français** devrait voir le jour au sein de chaque ambassade où cela paraît pertinent. Elle devrait permettre d'identifier les actions de coopération technique, d'appui en recherche scientifique, les invitations et missions, ainsi que les moyens disponibles pour répondre avec efficacité aux besoins de développement du pays, mais aussi valoriser les entreprises françaises dans la composante sociale et environnementale de leur offre de biens et services.

En appui à cette politique qui reposera d'abord sur l'initiative de chaque ambassade, une **rubrique spécialisée a été créée sur le site Internet du MAE** constituant **une plateforme de ressources en documentation sur la RSE, elle s'enrichira des expériences concluantes rapportées par le réseau.** Le «document préparatoire au plan national d'action sur la RSE » que le gouvernement a récemment élaboré y figure, de même que les principales normes internationales, l'étude sur les pratiques au service de la base de la pyramide et les indicateurs définis par le G 20 Environnement signalés plus haut.

L'adresse est : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/enjeux-internationaux/diplomatie-economique-901/regulation-de-l-economie-mondiale/l-enjeu-des-normes-juridiques-et/>

Sur Diplonet apparaîtra ultérieurement une autre plateforme RSE mettant en avant certains programmes de coopération, proposant des outils ainsi que des analyses politiques.